



Club des
Entrepreneurs
de Jouy-en-Josas

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la retraite, ...sans jamais oser le demander !

Mercredi 20 Novembre 2019

**Club des Entrepreneurs
de Jouy-en-Josas**

Bruno DELACOUR, membre CEJouy
Frédérique Grenier
Benjamin Gibrat & Pierre-Yves Blons

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la retraite, ...sans jamais oser le demander !

- Introduction : Les dérives du système par répartition:
Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?
- 2^{ème} partie : La retraite pour les nuls...en 10 questions
 - 3^{ème} partie : comment régénérer les énergies positives,
pour une retraite dans un cadre individuel...
ou dans le cadre de votre entreprise
- Conclusion : Prenons du recul par rapport à la
pensée commune

Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Faire ou défaire, that is the question !

- Avant la révolution industrielle, la cellule familiale assumait la prise en charge des parents âgés

“Le code civil de 1804 prévoit cette obligation d’assistance”

1853 / 1898: Création des premières mutuelles

1910 / 1930: apparition progressive d’un système global

*1945 : mise en place des bases de l’actuel
régime général des salariés*

Retraite par répartition, les dates clés

- 1947: Création de la Caisse des Cadres: AGIRC
- 1949: Création des Caisses des Indépendants: CNAPL....CANCAVA...ORGANIC
- 1952: Création de la Caisse Agriculteurs: MSA
- 1961: Création de la Caisse complémentaire des salariés: ARRCO
- 1941 / 1956: Instauration du minimum vieillesse
- 1975: Affiliation OBLIGATOIRE à un régime d'assurance vieillesse

Sauver le système par répartition

Toujours plus haut:

- 1971: augmentation de 30 à 37,5 années de cotisation
- 1993: augmentation à 40 années de cotisation
- 2014: augmentation de 41 à 43 années de cotisation

Dans le même temps:

- passage de 40% de la moyenne des revenus des 10 meilleures années...à 50%
- passage à la moyenne des 25 meilleures années...

Pourtant, depuis 40 ans, on connaît le pot aux roses

Les 2 mécanismes de fonctionnement de la Retraite

■ Le Système de répartition

repose sur une redistribution immédiate aux retraités, des cotisations collectées auprès des personnes en activité.

Il est peu sensible à l'inflation

Mais il ne fonctionne correctement que si le rapport entre les actifs et les retraités est équilibré...et qu'il le reste !

Les 2 mécanismes de fonctionnement de la Retraite

■ Le Système de capitalisation

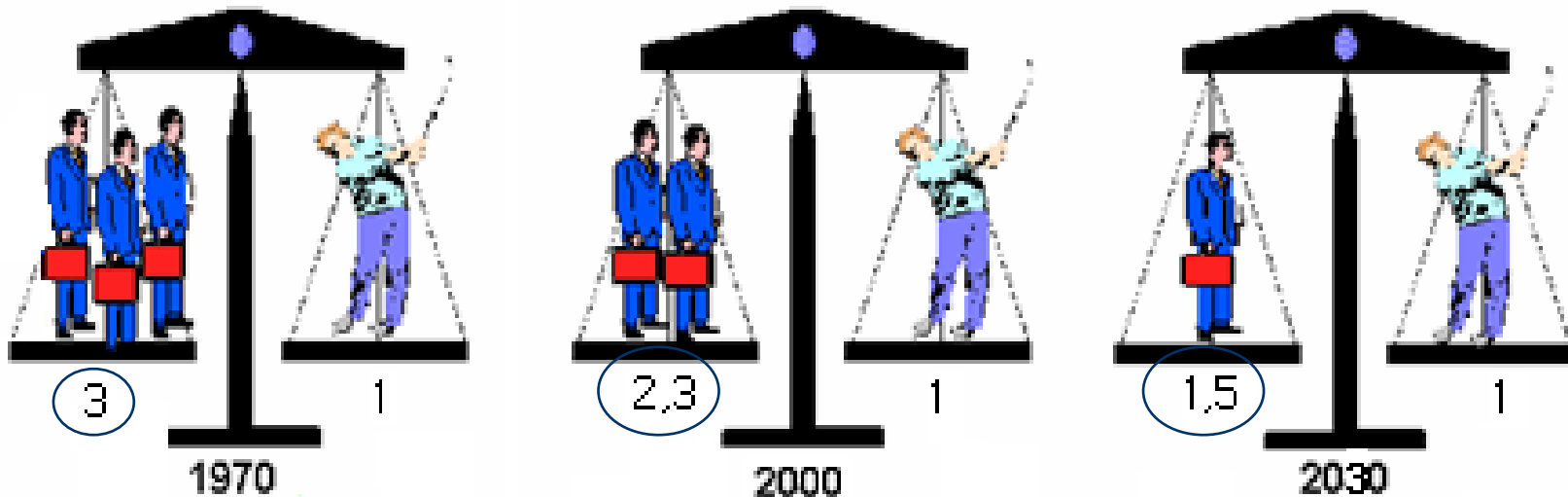
Dans ce système, les cotisations versées par les actifs, sont mises en réserve et leur seront restituées lorsqu'ils cesseront leurs activités

Ce système est sensible à l'érosion monétaire car les intérêts doivent compenser l'inflation

Il est réservé à une fraction de la population qui a les moyens d'épargner...et qui en a les motivations !!

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

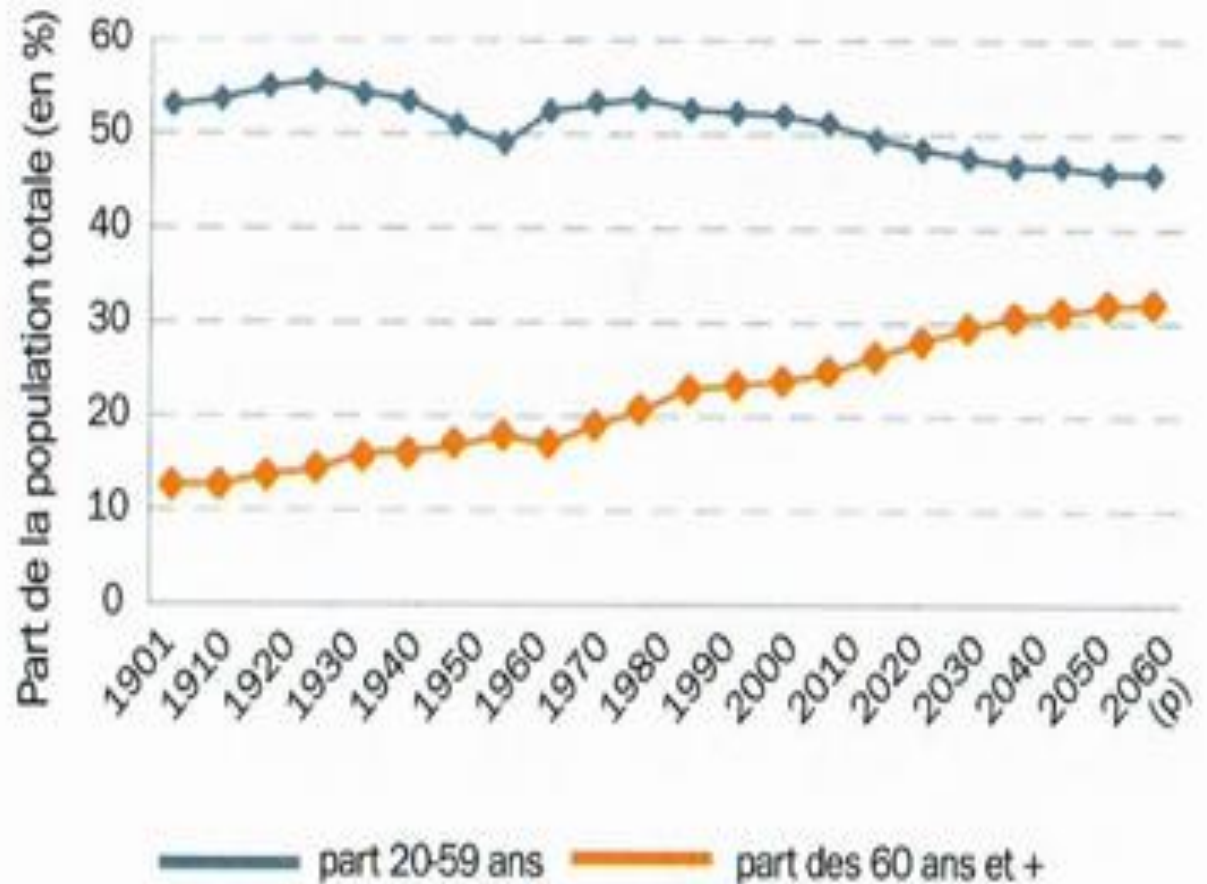
1^{ère} cause : la dégradation du rapport actifs / retraités



Désengagement progressif de l'Etat du fait des limites du système par répartition...devenu une bombe à retardement !

Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Évolution de
la composition
par âge de la
population
française



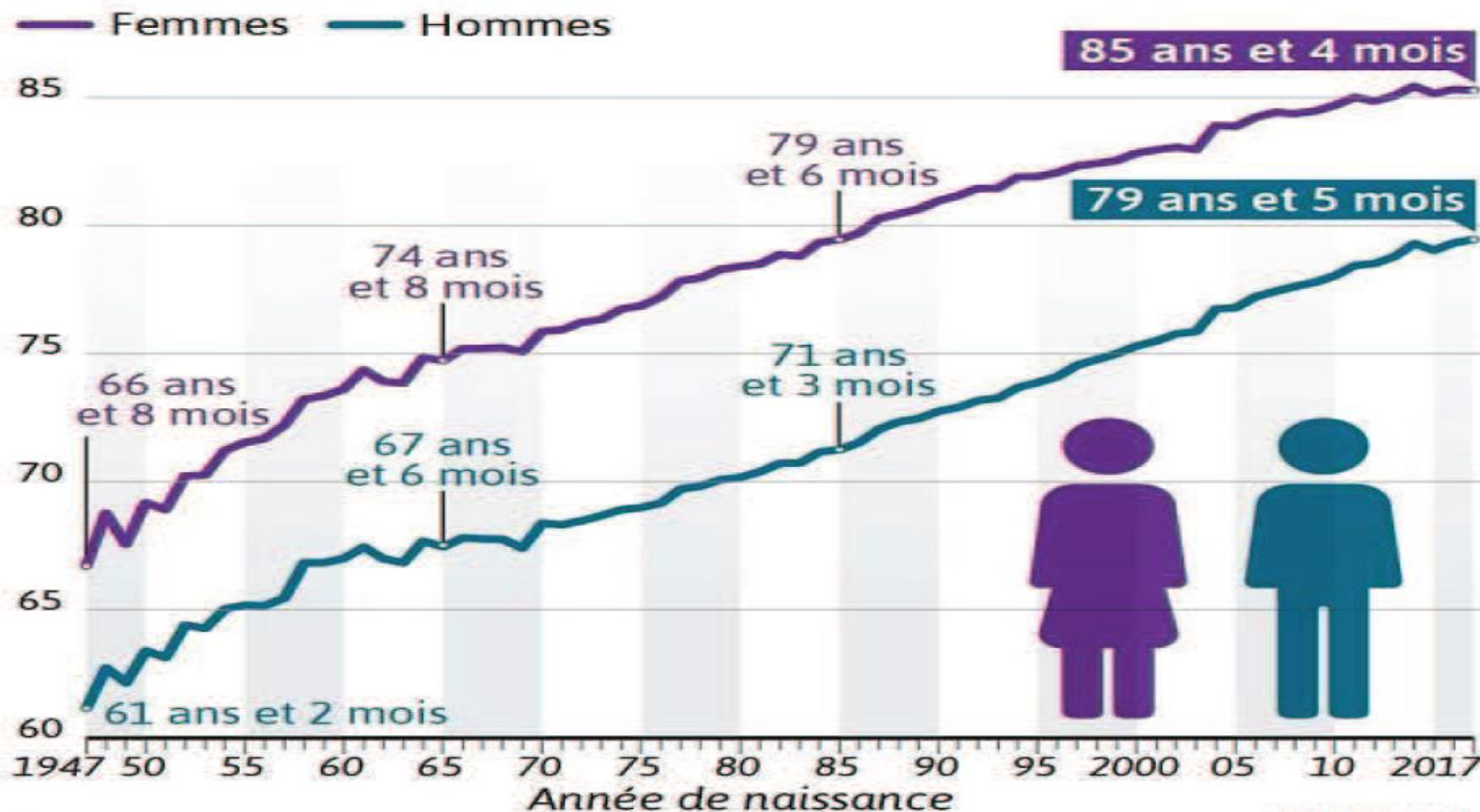
Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

- **2è cause : on vit plus longtemps à la retraite**
- La France est un pays vieillissant
 - En 1997, 22% de la population avait plus de 65 ans
 - En 2013, le ratio était à 26%
 - Ratio prévu en 2035 : 33%
- **Nous sous-estimons notre espérance de vie !**

Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

SOCIÉTÉ

ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EN FRANCE



Retraite : impact de l'allongement de l'espérance de vie

Un homme
de 65 ans a

20% de chance de vivre jusqu'à **95 ans**
10% de chance de vivre jusqu'à **99 ans**

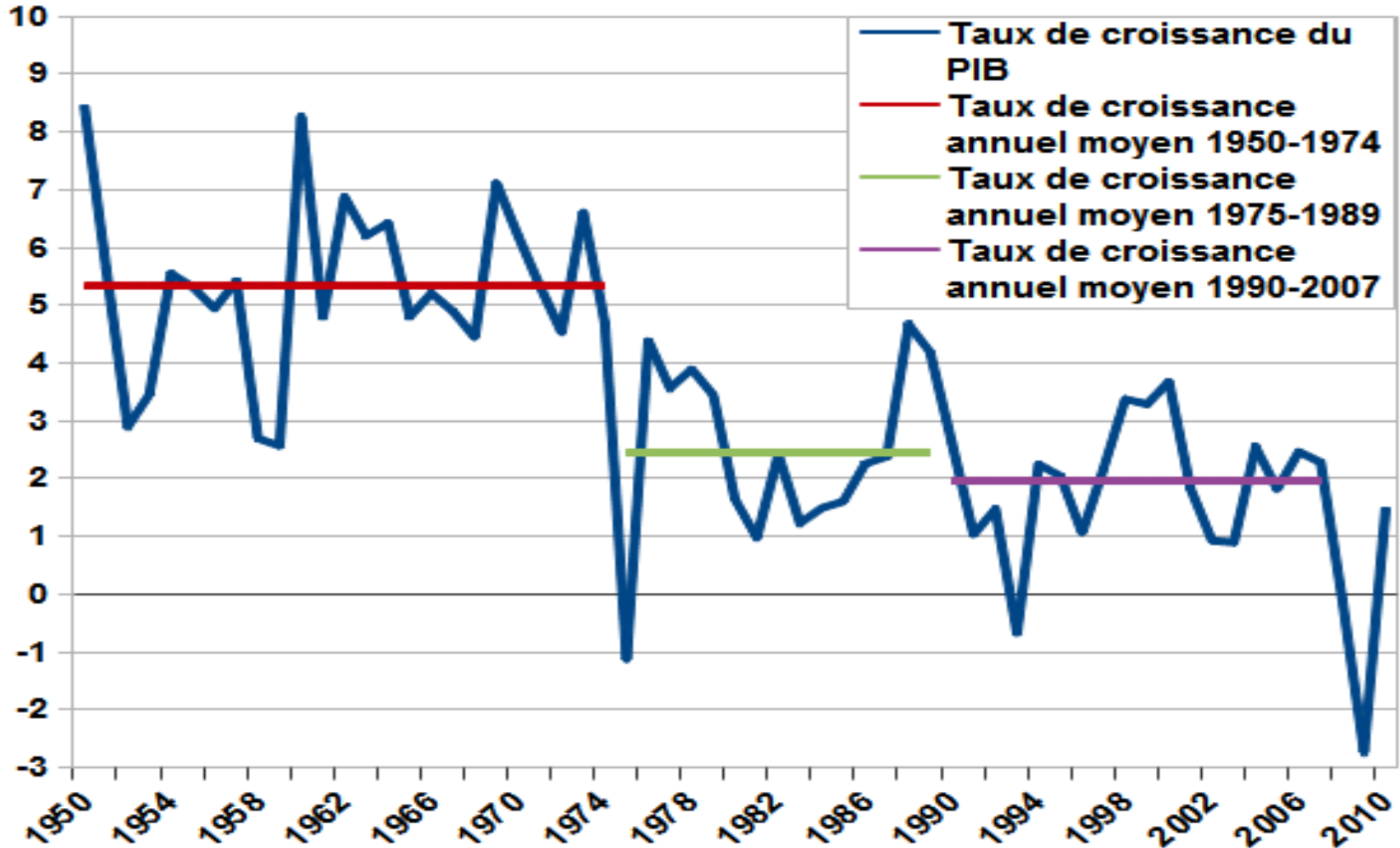
(sources INSEE)

Une femme
de 65 ans a

20% de chance de vivre jusqu'à **99 ans**
10% de chance de vivre jusqu'à **102 ans**

3^è cause: la baisse de la croissance

Taux de croissance annuel du PIB (1950-2010) et taux de croissance annuel moyen pour trois périodes.



Le scénario était déjà écrit il y 30 ans !

- 1991: Michel Rocard aurait-il eu raison trop tôt ?

→ Préfacé par le Premier ministre, M. Michel Rocard, le Livre blanc présentait la situation de l'ensemble des régimes de retraite et leurs perspectives d'évolution.

- 1993: la Réforme Balladur
- 1994: la loi Madelin
- 2003: la loi Fillon (PERP)

$$1 + 1 = 3 ?$$

Petit calcul sur le coin d'une table

Si le nombre de retraités augmente plus vite que le nombre de cotisants...

Si l'espérance de vie augmente de 10%

Si le taux de croissance baisse de 50%

Si la durée de cotisation baisse de 10%

Pensez-vous alors possible que le niveau de retraite reste le même pour les générations suivantes ?

Vous avez 2h pour répondre...

La Retraite en France avant la réforme Delevoye

Rappel de l'organisation générale de la retraite en France

Retraite par capitalisation

4° NIVEAU

Contrats individuels

Capitalisation individuelle optionnelle en dehors de l'entreprise

PERP
Madelin

3° NIVEAU

Régimes collectifs supplémentaires

Régimes collectifs mis en place par l'entreprise de manière facultative (sauf si accord de branche)

Art.39
Art.83
PERCO

Retraite par répartition

2° NIVEAU

Régime complémentaire de base

Régime complémentaire pour l'ensemble des salariés

AGIRC
ARRCO
RCI, CARMEF...

1° NIVEAU

Régimes obligatoires de base

Régimes de base pour l'ensemble des français

sécurité Sociale
ou
CNAVPL/SSI

Les nouveautés 2019

**Points AGIRC-ARRCO : 1 point AGIRC - ARRCO
= 1 point Arrco ou 1 point Agirc X 0,347791548**

Création de la CEG et de la CET (non génératrices de droits)

	Part salariale	Part patronale	totale
CEG tranche 1	0,86 %	1,29 %	2,15
CEG tranche 2	1,08 %	1,62 %	2,70
CET tranche 1 & 2	0,14 %	0,21 %	0,35 %

Quelques questions pour un champion

... **Comment déclencher sa retraite ?**

Qu'est ce que l'emploi-retraite ?

Quels sont les régimes spéciaux ?

Quel est le montant maximum possible avec la retraite de base ?

Dans la nouvelle réforme, un cadre pourra t-il acquérir des points au-delà de 120 000€ de revenus ?

Question subsidiaire

Quelle est la durée d'assurance, pour un assuré né entre:

1953 et 1954 ?165 T

1961 et 1963 ?168 T

À partir de 1973 ?172 T

REFORME DES RETRAITES: Attachez vos ceintures !!



Réforme DELEVOYE

Un système unifié et simplifié en remplacement des 42 régimes actuels

SALARIÉS		
	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Salariés de l'agriculture	MSA Mutualité sociale agricole	AGIRC-ARRCO Retraite complémentaire des salariés
Salariés de l'industrie, du commerce et des services		
Agents non titulaires de la fonction publique	CNAV Régime général de la Sécurité Sociale	IRCANTEC - Retraite complémentaire des agents non titulaires
Personnels navigants de l'aviation civile		CRPN Caisse de retraite du personnel navigant
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier	SNCF, RATP, Banque de France, Retraite des Mines, CNIEG (industries électriques et gazières), CRPCF (Comédie-Française), CRPCEN (clercs et employés de notaires), ENIM (marins), Opéra de Paris, Port autonome de Strasbourg	

Réforme DELEVOYE

NON SALARIÉS		
	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Exploitants agricoles	MSA - Mutualité sociale agricole	
Artisans, commerçants et entrepreneurs	Sécurité Sociale des indépendants - Ex-RSI	
Professions libérales	CNAVPL Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales Retraite de base + complémentaire + supplémentaire selon les sections professionnelles	CRN (notaires), CAVOM (huissiers, greffiers, administrateurs et mandataires judiciaires), CARMF (médecins), CARDSF (dentistes et sages-femmes), CAVP (pharmaciens), CARPIMKO (infirmiers, kinésithérapeutes..), CARPV (vétérinaires), CAVAMAC (agents d'assurance), CAVEC (experts- comptables), CIPAV (architectes et professions libérales diverses) CNBF (avocats)
Artistes, auteurs d'oeuvres originales	CNAV Régime général de la Sécurité Sociale	IRCEC - Retraite complémentaire
Patrons pêcheurs embarqués	ENIM Etablissement national des invalides de la marine	
Membres des cultes	CAVIMAC Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes	AGIRC-ARRCO Retraite complémentaire des salariés

Réforme DELEVOYE

FONCTIONNAIRES		
	RETRAITE INTÉGRÉE	RETRAITE ADDITIONNELLE
Agents de la fonction publique d'État, magistrats et militaires	SRE Service des retraites de l'État	RAFP Retraite additionnelle de la fonction publique
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	CNRACL - Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales	
Ouvriers de l'État	FSPOEIE - Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État	

Préface du Rapport Delevoye

« C'est la confiance dans le pacte entre les générations qu'il faut rétablir.

C'est donc à une véritable refondation de notre système de retraite qu'il faut procéder.

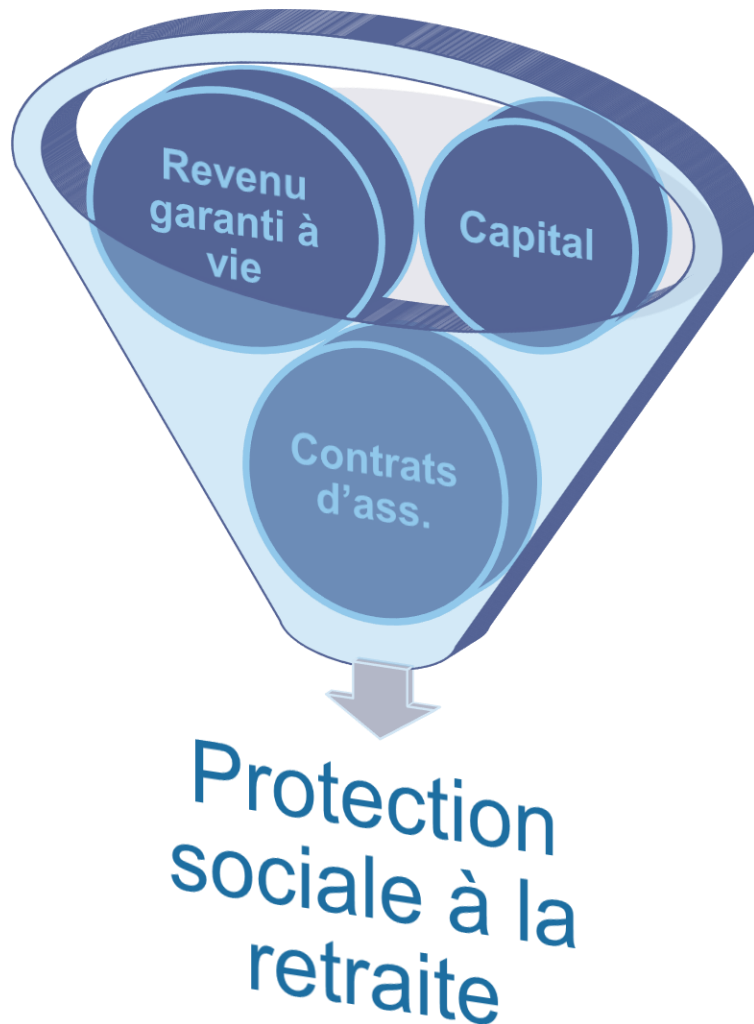
Cette refondation doit préserver le cadre auquel sont attachés les Français : celui d'un système en répartition, fondé sur la solidarité entre les générations, tenant compte des carrières de chacun mais garantissant un niveau élevé de solidarité. »

Une nouvelle ère : construire un système de retraite, ...durable et universel

À partir de 2025:

- 1 système universel remplaçant les 42 régimes
- Mise en place d'un système à point « égalitaire »
- Fin des seules 25 meilleures années prises en compte...
- Fin des régimes spéciaux
- Limitation des cotisations à 3 plafonds
28,12%: taux de cotisation réparti entre employeurs et assurés
2,81% au-delà de 120 000€...sans obtention de points
- Favoriser la Décote – Surcote... pour inciter à partir plus tard
- Une redistribution solidaire, et la création d'un fonds de réserve

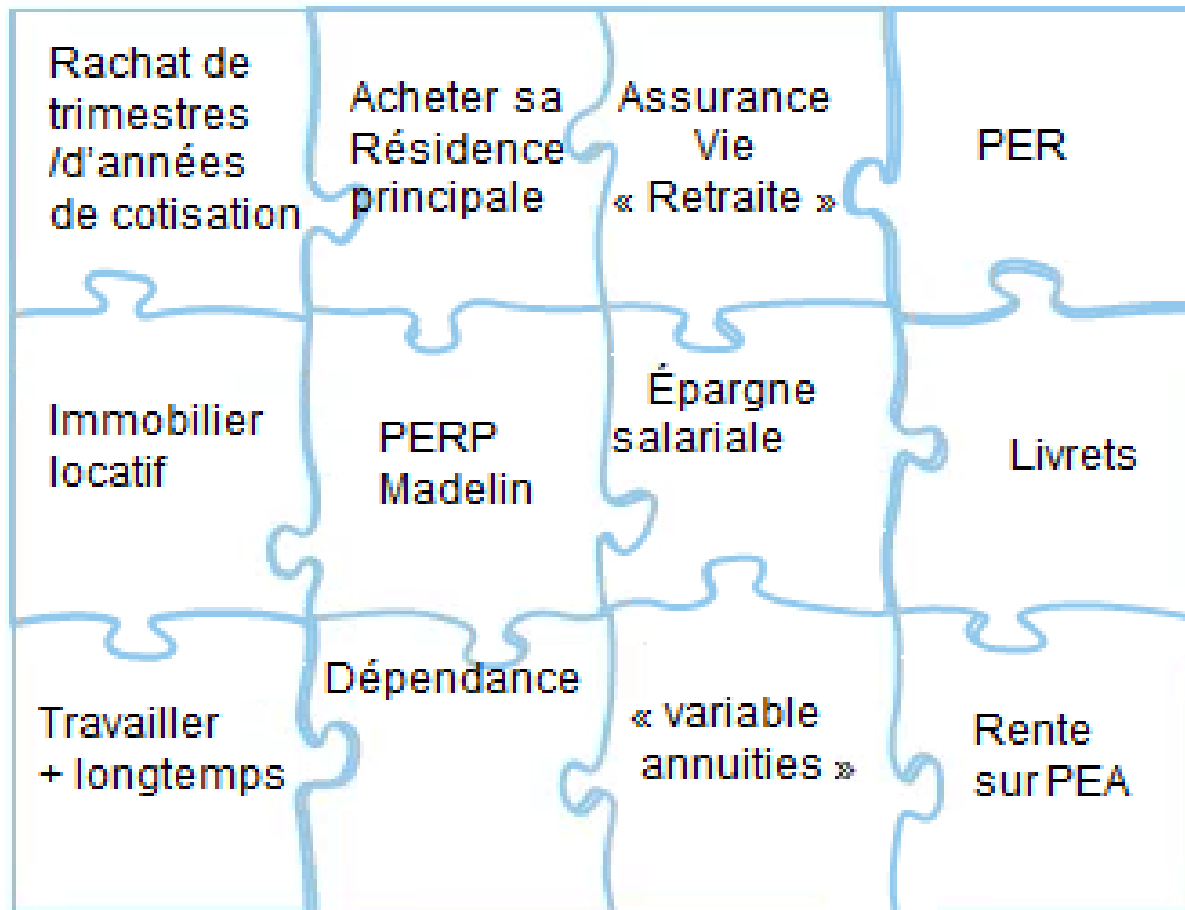
Pourquoi Préparer sa retraite ?



■ Pour répondre à quels besoins ?

- Maintenir votre niveau de vie
- Satisfaire votre projet de vie
- Supporter un surcoût lié à la dépendance
- Faire face un accident de la vie

La trousse à outils.....



La retraite : 3 grandes périodes

Votre avenir : 3 périodes à la retraite

Retraite active



Loisirs
enfants / petits enfants

Retraite « tranquille »



- de loisirs mais
+ de frais de santé

Retraite assistée



Perte d'autonomie progressive
et parfois totale



Le temps...comme effet de levier

Exemples d'efforts d'épargne

Age au départ	Virement annuel	Rente annuelle à terme	Rapport
30 ans	1200 €	4840 €	4,03
35 ans	1200 €	3500 €	2,92
40 ans	1200 €	2450 €	2,04
45 ans	1200 €	1700 €	1,42
50 ans	1200 €	1000 €	0,83

Plus on s'occupera tard de sa retraite... et plus ce sera difficile de conserver son niveau de vie

Au commencement sera le « PER »...

C'est un cadre élargi d'Épargne Retraite avec une flexibilité à la sortie (rente, et ou, capital), mais qui ne doit pas être un obstacle à l'acquisition de sa résidence principale avant la retraite.

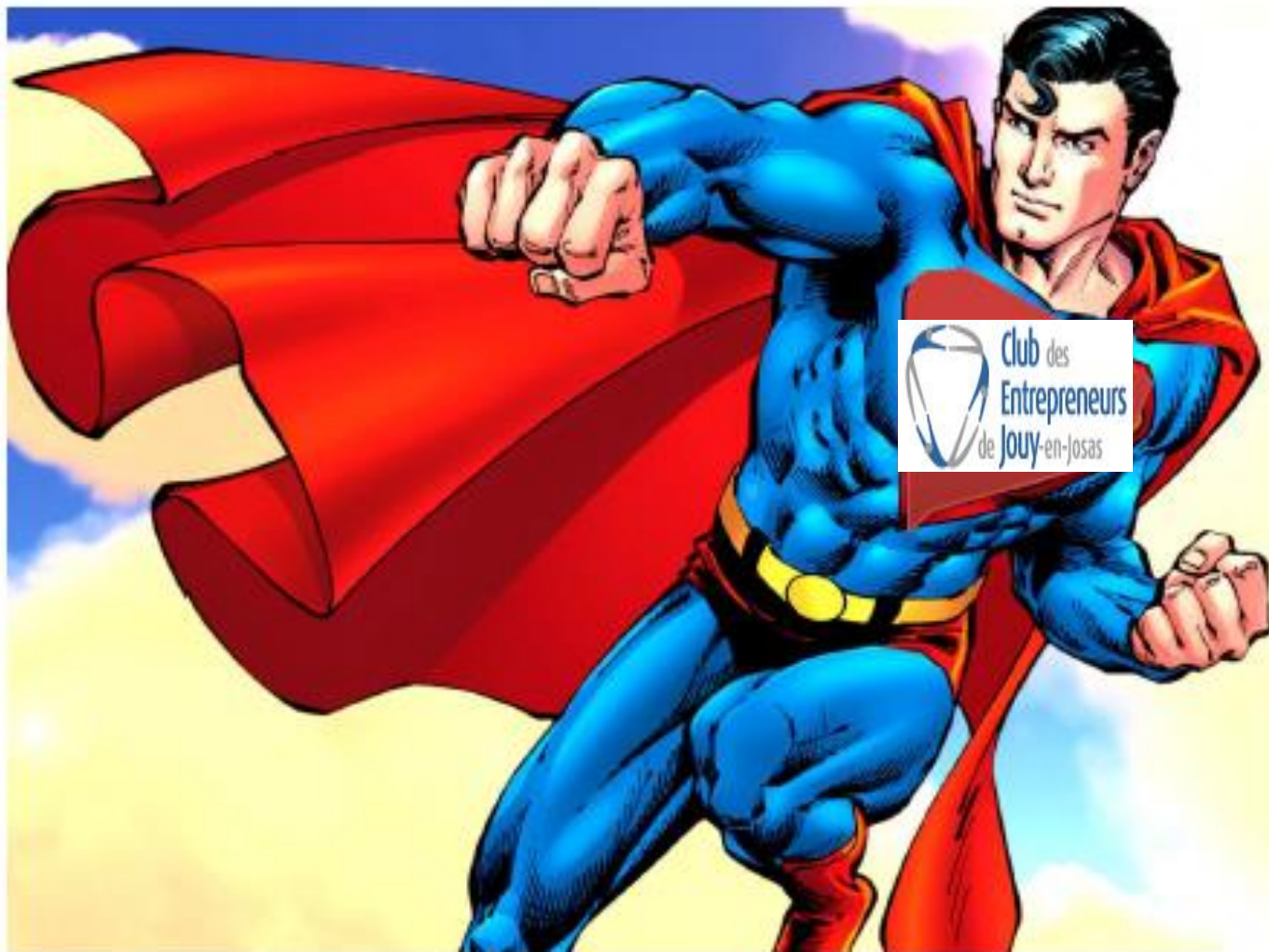
- Les enveloppes de déductibilité (Madelin et PERP) sont maintenues
- Une gestion évolutive par horizon est proposée par défaut pour réduire progressivement l'exposition au risque
- Plus de portabilité (tant sur les contrats individuels que collectifs)

Au commencement sera le « PER »...

Le PER, un dispositif qui “regroupe ” les dispositifs existants (Madelin, PERP, Art 83, PERCO et article 39...)

PER	Transfert vers même compartiment	Débloccage anticipé	Dénouement
Versement volontaires (PERP; Madelin...)	Sans condition	Accident de la vie Achat de résidence principale	Rente viagère et/ou Capital
Epargne salariale (Participation, intéressement, CET...)	Si salarié plus tenu d’y adhérer	Accident de la vie Achat résidence principale	Rente viagère et/ou Capital
Versements obligatoires (Art. 83 parts employeurs et salarié)	Si salarié plus tenu d’y adhérer	Accident de la vie	Rente viagère

La retraite collective... outil de management



Le Financement de la Retraite

L'entreprise est
un cadre idéal pour financer vos
projets et préparer votre retraite

Des solutions en fonction de votre statut

	PEE/I	PERCO/I	Retraite Entreprise (Art. 83)
Chef d'entreprise avec statut de salarié	Oui	Oui	Oui
Profession libérale, statut TNS	Oui(*)	Oui(*)	Non, mais cotisations Madelin

Soyez acteurs de votre avenir

Réadaptez
la gestion
financière

Diversifiez vos
investissements

Profitez des
taux bas

Profitez des
abondements

Faites
jouer la
portabilité

Votre menu « retraite », à la carte

■ Votre Entrée:

Prenez votre retraite de base (à calculer)

■ Plat :

Mettez-y les points acquis de vos régimes complémentaires

■ Dessert:

Le sucré fera toute la différence (ajoutez entre 10 et 15%)
et préservera votre niveau de vie:

- Mettez 5% sur la retraite Entreprise (Article 83, PERCO, MADELIN...)
- Mettez 5% à 10% sur un PER
- Vous pouvez y ajouter un nappage d'immobilier locatif et d'assurance-vie

Notre objectif: vous construire un avenir serein

**Nous restons à votre entière disposition, 7 jours sur 7,
pour vous proposer les meilleures solutions**

**Bruno DELACOUR
et Frédérique GRENIER**
*assistés de Benjamin Gibrat
& Pierre-Yves Blons*

**Cabinet AXA Prévoyance & Patrimoine
5 impasse de Toulouse 78000 Versailles
Secrétariat 01 39 02 35 42**

agencea2p.bruno.delacour@axa.fr
agencea2p.frederique.grenier@axa.fr

Statut règlementé d'Agent Général d'Assurance
Lauréat aux Awards 2019 de la Gestion Privée AXA
Sciences-Po Paris Economie et Finance & Maîtrise en Droit Lille II
Démarcheur financier d'AXA France pour l'épargne salariale
Mandataire exclusif en opérations bancaires - certifié MOBSPL
Labellisé AXA Exclusif - Agent lié d'AXA Banque certifié ALPSI- NAF 6622Z

Nos sites internet:

**<https://retraite-per.com> / <https://laloipacte.com>
<https://regimeuniverseldesretraites.com>**